

Soins de Santé

Circulaire OA no 2026/22 du 4-2-2026

Applicable à partir de 1/01/2026

62 /1668 63 /1649

Instructions comptables et statistiques ; Hôpital de jour dans les hôpitaux généraux ; 01-01-2026.

Suite à l'avenant à la Convention nationale entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs, approuvé lors du Comité de l'assurance du 22 décembre 2025 et du Conseil général du 22 décembre 2025, 2 nouveaux forfaits sont ajoutés à la Convention dans le cadre du projet 'télésurveillance oncologique'.

Les instructions comptables et statistiques sont adaptées comme suit :

A) Nouveaux pseudo-codes

770431 – 770442 : démarrage du monitoring à distance oncologique (1^{er} mois)

770453 – 770464 : monitoring à distance oncologique (2^e au 5^e mois compris)

Dépenses – pas de cas – nombre de jours

Ticket modérateur: pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

B) Date d'application

L'adaptation susmentionnée est d'application pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} janvier 2026.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :